

Permis piéton. Deux classes ont suivi la formation

Cette année, les classes de CE2 des écoles primaires du bourg et de Saint-Maudet ont été sélectionnées pour préparer le permis piéton. La formation se déroule en deux temps. Un livret est remis à chaque élève et un DVD est diffusé dans chaque école. Ceci permet d'avoir les premières bases avant le passage dans l'établissement d'un gendarme. Ce dernier insiste sur le comportement à adopter par le piéton. Un examen conclut ce rendez-vous à l'école.

Se responsabiliser au quotidien

Le but de ce permis piéton est de sensibiliser les enfants aux risques encourus par les piétons en les conduisant à s'approprier un certain nombre de règles du code de la route. Cette démarche permet de les responsabiliser dans leur comportement quotidien. La mission du gendarme et des enseignants est de sensibiliser



Le permis piéton a été remis à 27 élèves de Saint-Maudet et à 25 au groupe scolaire.

chaque élève et l'amener à comprendre et s'approprier les idées développées dans le code du jeu-

ne piéton. L'élève devient l'acteur de sa propre sécurité. La semaine dernière, le permis

piéton a été remis aux 27 élèves de Saint-Maudet et aux 25 de l'école du bourg.